

Communiqué de presse – Communiqué de presse – Communiqué de presse – Communiqué de presse

Grenoble, le 29 janvier 2007

Le Laboratoire d'Expertise et de Recherche de Traces Informatiques (LERTI) devient le premier laboratoire d'informatique français inscrit comme expert judiciaire en tant que personne morale.

Le LERTI devient expert judiciaire

L'assemblée générale de la cour d'appel de Grenoble, réunie le 27 novembre 2006 a attribué le **titre d'expert judiciaire** au LERTI en l'inscrivant sur la liste des experts, dans toutes les rubriques de l'informatique (Internet, multimédia, logiciels, matériels, systèmes d'information, télécommunication, réseaux, criminalistique informatique).

Le LERTI devient ainsi **le premier laboratoire d'informatique français inscrit comme expert judiciaire** en tant que personne morale.

Le LERTI a prêté serment le 29 janvier 2007 devant la cour d'appel de Grenoble.

Par cette décision, la Justice consacre une **évolution inéluctable** de l'expertise judiciaire dans les domaines scientifiques et techniques où les moyens et les compétences à réunir dépassent de plus en plus les possibilités d'experts désignés en tant que personnes physiques.

Cette tendance s'est illustrée récemment par l'inscription de plusieurs autres personnes morales, comme l'Institut Mérieux et l'Institut National de la Police Scientifique (LIPS) à Lyon.

Le LERTI rassemble dans un même laboratoire des spécialistes de la **récupération de données** ainsi que des professionnels de la recherche et de l'analyse de **traces** sur tous les types de support informatique (disques durs, clefs USB, PDA, cartes à pistes ou à puce, cartes bancaires, téléphones portables notamment).

Le LERTI s'adresse aux entreprises qui ont besoin de prouver tout **usage abusif ou illicite** de l'informatique, de constituer des **preuves numériques** en vue d'une action judiciaire, de **rechercher des données** effacées, cachées, cryptées, de bénéficier d'une assistance technique dans les procédures **contentieuses ou précontentieuses** et de lutter contre la **cybercriminalité**.

Le LERTI a acquis les matériels et logiciels d'investigation qui font autorité dans les plus grands laboratoires du monde. Il s'est doté de protocoles d'investigation qui garantissent la préservation absolue des supports analysés et l'exhaustivité des recherches. Il a développé des logiciels et des outils d'analyse qui lui sont propres.

L'expérience du laboratoire repose sur plus de **500 expertises** qu'ont effectuées ses cinq associés à titre personnel avant de se réunir pour fonder le LERTI en 2004.

Pour en savoir plus

e-mail : contact@lerti.com
www.lerti.com

Contact presse

Paul Vidonne – Président
Tél : 04 76 90 65 97